

Prise d'une résidence secondaire

- Carte d'identité – passeport
- Permis de séjour (*uniquement pour les ressortissants étrangers*)
- Lettre explicative sur les raisons du séjour
- Bail à loyer – attestation du logeur – acte d'achat / extrait du registre foncier de Lutry **et** de votre résidence principale
- Attestation d'établissement délivrée par votre commune de résidence principale afin de légaliser votre séjour à Lutry
- Questionnaire fiscal (*formulaire disponible sur notre site internet*), cas échéant une attestation d'études